Conduite automobile

Conduire - Inspection d'un véhicule

Sur cette page

Pourquoi l'inspection d'un véhicule est-elle importante?

Quand l'inspection d'un véhicule devrait-elle être effectuée?

Quel est un exemple d'une liste d'inspection quotidienne d'un véhicule

Pourquoi l'inspection d'un véhicule est-elle importante?

Une inspection ou une ronde de sécurité est un examen matériel et visuel du véhicule avant son utilisation. Faire un rapport des problèmes contribue à assurer la conduite d'un véhicule sécuritaire. Utilisez le manuel du véhicule ou le guide du fabricant pour adapter votre inspection. Signalez tout problème à votre superviseur ou aux responsables de la maintenance du véhicule.

Quand l'inspection d'un véhicule devrait-elle être effectuée?

L'inspection devrait être effectuée avant d'utiliser le véhicule, au moins une fois par jour, et peut être faite chaque fois que vous utilisez le véhicule (inspection avant utilisation).

Faire le tour du véhicule en marchant vous donne l'occasion de voir les obstacles ou les dangers qui peuvent se trouver sur votre chemin (ex. personnes, animaux, poteaux, trous, autres véhicules).

Veuillez consulter le manuel du propriétaire du véhicule pour connaître les éléments d'inspection supplémentaires spécifiques à la marque et au modèle de votre véhicule.

REMARQUE : Ce document s'applique aux véhicules types comme les voitures, les camionnettes et les VUS (de moins de 3500 kg). Les véhicules commerciaux, les camions de transport et les véhicules pour passagers (comme les ambulances et les autobus scolaires) peuvent être assujettis à une législation plus stricte. Communiquez avec votre administration pour obtenir plus d'information.

Quel est un exemple d'une liste d'inspection quotidienne d'un véhicule

Un exemple de liste de vérification d’une inspection se trouve ci-après. Déterminez quelles précisions sont requises en fonction de votre milieu de travail. Adaptez cette liste à vos besoins.

En tous les cas, vérifiez que l’élément est en bon état de fonctionnement, qu’il n’y a pas de fuite ou de dommage, ou que les articles sont adéquatement immobilisés.

Veuillez noter que cette liste de contrôle est destinée aux véhicules à essence et diesel, sauf indication contraire. Des considérations supplémentaires pour les véhicules électriques (EV) ont été prises en compte là où elles sont indiquées.

Inspection quotidienne du véhicule / Ronde de sécurité					
√ – Élément satisfaisant / X – Élément à surveiller / S. O. sans objet Signalez immédiatement les problèmes. N'utilisez pas un véhicule si vous n'êtes pas certain qu'il est sécuritaire.					
Vehicule :				Lieu :	
Inspecté par :				Date(s) :	
Conserver la liste dans le compartiment à gants jusqu'à ce qu'elle soit remplie et ensuite la déposer au bureau de maintenance des véhicules.					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Extérieur					
Châssis/carrosserie					
Cabine/coffre					
Cargaison immobilisée					
Pare-chocs					
Attache-remorque/dispositif de fixation					
Plaque d'immatriculation/vignette valide					
Pare-brise					
Essuie-glaces					
Serrures					
Rétroviseurs					
Pneus/roues					
Dessous					
Suspension					
Système moteur					
Boyaux					
Liquides					
- Huile à moteur					
- Freins					
- Transmission					
- Radiateur					

Inspection quotidienne du véhicule / Ronde de sécurité					
√ – Élément satisfaisant / X – Élément à surveiller / S. O. sans objet Signalez immédiatement les problèmes. N'utilisez pas un véhicule si vous n'êtes pas certain qu'il est sécuritaire.					
- Lave-glace					
- Servodirection					
Bras de vitesse (s'il y a lieu)					
Courroies					
Carburant					
Batterie					
Système d'échappement					
Système électrique					
Phares de jour					
Phares – feux de croisement					
Phares – feux de route					
Indicateurs/signaux/clignotants d'urgence					
Phares de marche arrière					
Intérieur					
Pas de fouillis					
Dégagement autour des pieds/pédales					
Propreté des vitres					
Tableau de bord/indicateurs					
Klaxon					
Commandes du conducteur					
Volant					
Sièges					
Ceintures					
Accessoires (système mains libres, GPS, radio, etc.)					

Inspection quotidienne du véhicule / Ronde de sécurité					
√ – Élément satisfaisant / X – Élément à surveiller / S. O. sans objet Signalez immédiatement les problèmes. N'utilisez pas un véhicule si vous n'êtes pas certain qu'il est sécuritaire.					
Ventilation, chaufferette/dégivreur, climatisation					
Cargaison immobilisée					
Extincteur					
Trousse de premiers soins					
Autres articles de sécurité (triangles, fusées lumineuses, etc.)					
Fonctionnement					
Sons					
Vibrations					
Indicateurs ou témoins lumineux					
Équipement d'urgence					
Extincteur (conformément aux exigences réglementaires) *Pour les véhicules électriques, s'assurer que les extincteurs sont compatibles avec le moteur du véhicule.					
Trousse de premiers soins (conformément aux exigences réglementaires)					
Considérations relatives aux véhicules électriques (VE)					
Vérifier l'état de charge (EDC) avant le départ					
Vérifier les distances de conduite par rapport à l'état de charge des batteries (EDC)					

Inspection quotidienne du véhicule / Ronde de sécurité					
√ – Élément satisfaisant / X – Élément à surveiller / S. O. sans objet Signalez immédiatement les problèmes. N'utilisez pas un véhicule si vous n'êtes pas certain qu'il est sécuritaire.					
État de la batterie, vérifier visuellement qu'elle n'est pas endommagée ou gonflée (inspection visuelle si possible).					
Inspecter le port de charge pour vérifier qu'il n'est pas endommagé ou qu'il n'y a pas de débris					
Examiner le câble de chargement pour vérifier qu'il n'est pas usé ou endommagé					
Vérifier le niveau et l'état du liquide de refroidissement					
La voiture a la plus récente version du logiciel					
Autres problèmes					
Commentaires					

Date de la première publication de la fiche d'information : 2018-05-04

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2025-02-27

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.